



Ado et ASE problème enfant de 16 ans qui fugue constamment

Par Leocadie

Bonjour,

Mon petisfils de maintenant 16 ans est jusqu'en Janvier 2025, confié a l'ASE par décision de justice. Il ne fait que des fugues, cré des dettes SNCF etc..... Personne ne le recherche et on le laisse en fugue, et on réclame les dettes a son papa (pas a sa maman!!) alors qu'il est sous autorité de l'Ase. Je n'y comprends plus rien.

Maintenant il y a une convocation pour Novembre 2024 pour appel de cette décision demander parle conseil général!!!
merci de bien vouloir m'expliquer.

Faut il prendre un avocat???? et quel en est le coût Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Même si l'enfant est confié à l'ASE, les parents gardent l'autorité parentale et la responsabilité des dettes de leur enfant. Sauf si le jugement indique autre chose.

Vous pouvez consulter un avocat, il vous indiquera ses tarifs. Ils sont libres et variables selon l'aide que vous demandez.